

Une seconde prise de sang est parfois nécessaire. C'est le gynécologue de fertilité qui jugera de la nécessité de celle-ci. Elle doit être effectuée au 21^e jour de votre cycle. Celle-ci permettra de savoir si vous avez effectivement ovulé et si votre production hormonale est normale en seconde partie de cycle menstruel. Pour la réalisation de cette prise de sang, adressez-vous également au laboratoire au 3^e étage de l'hôpital.